

Compte-rendu de la Commission Formation et Vie Universitaire du 13 décembre 2013

M. le Président ouvre la séance à 15H30.

Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la commission peut siéger valablement.

Approbation du compte-rendu du C.E.V.U. du jeudi 27 juin 2013

La demande de modification de M. Petit concernant les membres du groupe Continuum -3/+3 est actée et sera reprise lors de la séance des questions diverses. Le compte-rendu du 27 juin 2013 est adopté à l'unanimité avec cette modification.

Répartition des moyens alloués à la formation en 2014

M. Rouzé expose qu'au niveau national, malgré les efforts récents, le budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a diminué de 0,46 % en € constants par rapport à 2013.

Dans ce contexte d'austérité, dix-sept Présidents d'Universités de taille moyenne (dont l'UVHC) sont à l'initiative d'une lettre, appuyée par un courrier de la CPU, à l'intention du Ministère pour expliquer les difficultés rencontrées.

M. Delevaque fait remarquer que pour autant, les 3/4 des Universités non-signataires du courrier ne sont pas satisfaites des dispositions arrêtées.

M. Ourak estime qu'il faut éviter d'être trop virulent vis-à-vis de notre tutelle et faire preuve de bon sens dans nos réclamations.

Le Ministère reste décidé à aider les Universités pour financer le GVT de façon transitoire.

M. Rouzé présente la situation de l'UVHC :

La masse salariale globale a évolué de 69 millions d'€ en 2010 à 75 millions d'€ en 2013.

La D.G.E. passe de 7,812 millions d'€ à 7,432 millions d'€ pour le fonctionnement.

Il n'y a plus de crédits d'Etat versés pour l'investissement.

La réserve de précaution et de contribution au redressement des comptes publics est passée de 76 000 € à 700 000 €.

L'essentiel de l'augmentation de nos dépenses salariales s'explique par le GVT (+1,18%) et les cotisations sociales (+10%), sur lesquels nous ne pouvons agir.

La masse salariale, représentant globalement 83 % du budget de l'UVHC (montant non-couvert par la dotation), augmente dans toutes les composantes mais de façon disparate.

Du fait du redressement des comptes publics, la DGE inscrite au budget 2014 diminue de 370 000 € par rapport à 2013 ; de plus, il faut trouver 630 000 € pour compenser le différentiel de la paie Etat ; enfin, le coût supplémentaire des fluides et autres dépenses s'élève à 2 millions d'€.

Pour construire le budget 2014, il a été tenu compte de l'hétérogénéité du fonctionnement des

composantes de formation : il est proposé un système de répartition équilibré selon les besoins.

M. Sénéchal s'interroge sur le sens de la contribution d'équilibre de l'IUT.

M. Cartignies estime qu'il s'agit d'un problème de sémantique : le terme « contribution d'équilibre » correspondrait plutôt à un « budget équilibré », or ici elle est considérée comme « contribution de l'établissement ».

Il fait remarquer que l'IUT a voté un budget déséquilibré, ce que conteste M. Rouzé. La colonne concernant l'ISTV serait erronée.

La répartition des charges directes et indirectes est présentée.

Suite aux dialogues engagés et à la mobilisation de tous les moyens, la répartition de l'effort pour trouver 1,5 millions d'€ manquants est proposée comme suit :

- 421 000 € de dotation en moins pour les Services Généraux et les SACD ; avec prélèvement sur les réserves de la même somme pour le renouvellement du parc informatique et la maintenance des bâtiments ;
- 214 000 € de dotation en moins pour les Laboratoires, compensés par 248 000 € de prélèvement sur les réserves ;
- 237 000 € de dotation en moins pour les composantes de formation, compensés par 402 000 € de prélèvement sur les réserves et 745 000 € de recettes propres supplémentaires ;
- 400 000 € de valorisation de certaines ressources, comme le remboursement IRT (salaires liés à la mise à disposition et aux frais environnés) ;
- 242 000 € de diminution sur la campagne d'emplois 2014, sous la contrainte Sauvadet, pour dégager un résultat prévisionnel 2014 très légèrement excédentaire : avec gel de 3 PRAG-PRCE et un total de 6 emplois publiés ; 2 E-C (1 Pr et 1 Mcf) et un total de 15 emplois publiés ; 4 Biatss et un total de 19 emplois publiés (Sauvadet) plus 2 publiés en externe recherche.

Pour résumer, le potentiel et la politique de formation sont préservés grâce à plus de 402 000 € financés sur les réserves et à la mobilisation des ressources propres.

Mme Harmand estime que l'élaboration du budget a été rendue très difficile par les contraintes de santé financière de l'établissement, la volonté de répondre aux besoins des composantes selon leurs capacités de financement et l'obligation de maintenir la masse salariale.

M. Cartignies fait remarquer des contradictions de chiffres entre la page n°10 et la dernière page, qui seront rectifiées.

A la question de Mme Truffert sur la méthode de répartition des charges indirectes, M. Rouzé répond que plusieurs clés de répartition sont utilisées selon la nature des charges : les surfaces pour les dépenses d'énergie, le nombre d'étudiants, etc.

M. Sénéchal souhaite connaître le solde des réserves de l'UVHC. 402 000 € prélevés correspondent à 4-5 jours de fonctionnement, le solde s'élève donc désormais à 57-58 jours de fonctionnement. Nos réserves demeurent conséquentes et nous n'y puisons que pour financer des investissements, mais il faut être conscient qu'en parallèle le résultat est en forte chute. Le Ministère conseille de conserver l'équivalent de 30 jours de fonctionnement.

M. Bouchez s'étonne que la contribution de l'établissement concernant le CEPPE soit nulle. Pour

M. Deremetz, ce chiffre s'explique. Le CEPPEPES pourrait rendre aux composantes la part qui leur revient. Il deviendrait alors uniquement un service commun, clarifié. Le retour du CEPPEPES au Mont-Houy a des effets positifs mais le modèle est encore en construction.

Mme Caouder s'interroge sur la ligne concernant le SUAPS. M. Rouzé explique qu'une contribution de l'établissement apparaît car le SUAPS est support de certains modules de formation.

M. Cartignies fait remarquer que le CEPPEPES a des ressources propres : conventions avec la Région, recettes provenant d'entreprises. Des personnels du CEPPEPES (postes gagés) sont cependant pris en charge sur le budget de l'Université. M. Deremetz rappelle que le CEPPEPES est à la fois service commun et de formation. La situation actuelle est intermédiaire. M. Cartignies se demande toutefois comment justifier le fait que du personnel affecté au CEPPEPES soit payé sur le budget de l'Etablissement, alors que les dépenses du CEPPEPES sont en augmentation.

Dans un registre plus général, M. Petit souhaite savoir si la rallonge budgétaire ministérielle espérée de 295 000 € sera versée aux réserves ou pourra servir à dégelier des postes. M. Rouzé explique que si on ne souhaite pas que cette somme tombe dans les réserves, on utilise la technique des produits constatés pour pouvoir mobiliser cette recette en fonctionnement en 2014 avec une DBM. Il faut attendre de connaître le montant réel de la subvention 2014.

Vote de la répartition des moyens alloués à la formation : elle est adoptée à l'unanimité.

Les conseils de composantes ont tous adopté leurs budgets à l'unanimité sauf un à la majorité simple.

Le COR a voté la répartition à l'unanimité.

Présentation du Master international « Transport et énergie » et du cursus préparatoire INSA à l'ENSIAME

M. Coutellier présente les objectifs de ce Master : il s'agit d'attirer d'excellents étudiants étrangers, de faire suite à une formation déjà dispensée en anglais, et de définir une offre de formation en Transports et Mobilité ; ce qui permettra à l'école d'ingénieurs d'améliorer sa visibilité à l'international.

La 1ère année sera consacrée aux domaines aéronautique, automobile et ferroviaire, la 2ème année aux problèmes énergétiques liés aux transports avec le dernier semestre en stage pratique. Le coût par étudiant sera de 4 000 € en M1 et 2 745 € en M2, avec 350 heures par trimestre.

M. Pommeray fait remarquer que les coûts d'inscription en Master de l'ISTV sont minimes alors que ceux de l'ENSIAME sont très onéreux.

A la question de M. Sénéchal concernant les procédures de déclaration et d'habilitation, M. Coutellier précise qu'elles sont différentes d'un Master LMD. Il s'agit d'une procédure annuelle, renouvelée avec l'accord de la CTI.

M. Pommeray estime que les facultés de sciences sont désavantagées dans cette concurrence de Masters, et proteste sur le fait que le même arrêté ministériel permette l'existence de deux régimes de Masters aussi différents.

M. Coutellier répond que le montant reste dans la fourchette des Masters. Il sera rentable à partir de 18 étudiants. Il couvrira des zones particulières de recrutement à l'international comme la Chine et le Nord de l'Amérique. Cette situation sera bénéfique pour l'ENSIAME.

Mme Harmand estime qu'il faut saisir cette chance offerte aux écoles d'ingénieurs. Si ce Master n'est pas ouvert, ni l'ISTV ni l'UVHC n'y gagneront.

Le cursus préparatoire INSA :

M. Coutellier informe les conseillers que l'ENSIAME a intégré le groupe INSA.

Le cursus préparatoire en 2 ans fera évoluer l'élève du statut de lycéen à celui d'ingénieur, en lui permettant d'obtenir les bases nécessaires pour poursuivre en spécialité.

Les semestres compteront 350 heures. La 1ère année sera consacrée aux domaines aéronautiques, automobiles et ferroviaires, la 2ème année aux problèmes énergétiques liés aux transports. Un stage d'été de 6 à 8 semaines en fin de 1ère année et deux modules de découverte en 2ème année sont prévus. Des partenariats internes avec l'ISTV ou l'IUT seront mis en place.

L'opportunité est offerte à l'ISTV d'accueillir en Licence de Mathématiques les élèves qui auront échoué au concours mais seront suffisamment bons, leur proposer en L2 un renforcement en Sciences pour l'ingénieur, pour leur permettre ensuite d'intégrer l'ENSIAME sur titre en cycle d'ingénieurs.

M. Cartignies précise que l'IUT est également intéressé. Les étudiants des DUT GMP ou GEII candidatent déjà à l'ENSIAME.

La question se pose quant à l'opportunité de réserver des places sur APB pour les réseaux de polytech.

M. Ouafitouh s'interroge sur la répartition des deux années de préparation, dont les volumes horaires sont comparables à ceux d'une école d'ingénieur, par rapport aux enseignements de l'ISTV. Les volumes horaires sont cohérents et seront assumés, indique M. Coutellier.

M. Pommeray regrette l'absence de mutualisation avec l'ISTV. Ce serait possible en L2 comme pour le cursus préparatoire Polyméca. L'ENSIAME ayant intégré le groupe INSA, elle ne peut déléguer sa formation.

Mme Harmand précise que la collaboration avec l'INSA permettra de contrer la diminution des effectifs de l'ENSIAME en provenance des CPGE, qui est constatée depuis deux ans. Il est important de diversifier les formes de recrutement.

Des contraintes de date-limite de dépôt expliquent que le dossier n'ait pas été présenté en CoFVU avant l'envoi. Cette remarque n'est valable que pour le cursus international.

Présentation de la gestion et du financement des MOOC (Massive Open Online Course)

M. Mayeur présente ce dossier.

Dans le contexte de rénovation pédagogique et d'utilisation du numérique pour faciliter le parcours de l'étudiant, ont été créés d'une part l'opérateur FUN (fondation de coopération scientifique pour coordonner les formations et accompagner les étudiants), d'autre part la plate-forme française d'enseignement supérieur en ligne pour héberger, valoriser et diffuser les MOOC.

Au niveau de la politique de site, la mutualisation régionale est encouragée.

A l'échelle de l'UVHC, dans le cadre de l'axe numérique du contrat d'établissement, il s'agit d'apporter des compléments au présentiel, de développer l'autonomie, de favoriser de nouvelles approches collaboratives et de nouveaux modes d'apprentissage.

Il faut identifier les domaines dans lesquels les offres de formation en ligne représenteraient un plus. L'apport de chaque région ou établissement doit être complémentaire.

Mme Harmand appelle à détecter des niches et y concentrer nos efforts pour être visible. On pourrait envisager trois projets pour commencer.

M. Mayeur insiste sur le fait que réaliser un MOOC est une opération lourde. Il n'est efficace que s'il a une visibilité. Le coût de réalisation varie de 30 000 à 50 000 €. Il faut également l'animer dans le temps en gérant bien les différentes étapes. Nous devons veiller à ne pas lancer de projets qui s'épuiseront au bout de 3 ou 4 mois et seraient abandonnés, ce qui serait très négatif.

Des mesures d'accompagnement sont mises en place : appui de la cellule TICE ; moyens sur projet (FUN, UNR...) ; accompagnement sur l'utilisation des MOOC en lien avec les autres projets numériques pour la formation.

Des réunions en Région avec l'ensemble des établissements soulèvent beaucoup de questions.

Nos deux objectifs doivent être de se positionner raisonnablement pour produire nos MOOC avec une visibilité régionale et nationale sur nos spécificités, et de travailler sur la formation et l'information des enseignants pour qu'ils s'approprient ce qui existe au niveau national et international.

Mme Truffert ajoute que nous pouvons augmenter la visibilité extérieure de nos ressources en numérisant les documents UVHC déjà existants.

La question se pose de savoir comment rémunérer le temps passé par l'enseignant pour s'approprier cet outil.

M. Sénéchal fait remarquer qu'il existe une forte pression pour que les MOOC contribuent au rayonnement de la francophonie.

Questions diverses

M. Petit réitère la demande d'obtenir avant la séance tous les documents présentés lors de la commission, ce qui est fait dans la mesure du possible mais en pratique les documents sont souvent complétés jusqu'au dernier moment.

Concernant les cinq membres du groupe Continuum -3/+3, M. Rouzé précise qu'ils réalisent leur service complet au sein des composantes et ont 60 heures supplémentaires pour la réalisation de leur mission Continuum. Les projets qu'ils mènent à court terme concernent le recensement de toutes les actions des composantes contribuant à la réussite, l'organisation de la journée « Proverseurs » le 30 janvier et de la rencontre avec les parents d'élèves lycéens le 4 février. M. Cartignies fait remarquer qu'ils ne connaissent pas nécessairement toutes les formations et qu'il faut les seconder, ce qui est bien prévu.

M. Adrien Pilniak exprime le souhait des étudiants que le CAC et les commissions n'aient pas lieu le vendredi (jour de cours et de retour chez soi), mais plutôt le jeudi après-midi.

De même, un rappel à l'ordre est demandé pour éviter les examens le jeudi après-midi car cela pénalise les étudiants investis dans des associations sportives.

M. Pilniak attire l'attention sur les travaux de terrassement derrière la FSMS qui ont provoqué 4 accidents de voiture, qu'il faudrait donc baliser très rapidement.

Pour l'antenne de Cambrai, M. Delevaque demande si les membres du groupe Continuum -3/+3 viendront également sur place faire le lien avec les lycées. C'est effectivement prévu, et Mme

Harmand souhaite que la ville de Cambrai soutienne l'UVHC pour que les lycéens soient incités à s'inscrire à l'antenne de Cambrai plutôt qu'à Lille.

M. Delevaque fait remarquer que le premier semestre est toujours trop court et déséquilibré par rapport au second, les calendriers UVHC et antenne de Cambrai n'étant pas alignés.

M. Petit suggère d'investir dans un logiciel détecteur de plagiat. M. Mayeur répond que c'est envisagé au niveau régional, l'UVHC se positionnant pour 4 000 licences.

Après épuisement de l'ordre du jour, Mme Harmand remercie les conseillers et lève la séance.

Etaient présents :

Président de la CoFVU (voix délibérative): M. OURAK

Vice-Présidente en charge des formations (sans voix délibérative): Mme HARMAND

Membres présents avec voix délibératives :

Collège A :

SENECHAL Olivier

OUAFTOUH Mohammadi

Collège B :

HAMROUN Mohammed

NIEMCZYK Sylvie

DELEVAQUE Franck

GOUTIN Philippe

PETIT Dorian

POMMERAY Michel

Collège BIATSS :

BOUCHEZ Bernard

FLOQUET Laurence

JOLY André

TURPIN- WINTER Hélène

Collège Usagers :

LOIRS Romaric

BEGLOT Chloé

PILNIAK Adrien

Membres de droit sans voix délibérative:

TRUFFERT Françoise

Membres invités :

CAOUDER Nathalie

CARTIGNIES Eric

COUTELLIER Daniel

DEREMETZ Bernard

EGEA Céline

VAGANAY François

MAYEUR Alain.

Pouvoirs :

M. BEN BARKA à M. HAMROUN

M. DUBOIS à M. GOUTIN

M. LEMEITER à M. LOIRS

Fait à Valenciennes le 9 janvier 2014

La vice-Présidente Formations

S. HARMAND

